

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de			Date d'inspection	
CPE Les Poussins Ltée 2019650				Le 13 novembre 2025	
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone	
CPE Les Poussins				(506) 253-9075	
Adresse					
523 rue Principale Clair NB E7A 2G8					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste			
Geneviève Abud		Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.		33(1)	03 oct	. 2025	03 oct. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.					
Commentaires généraux					
Ce suivi fait suite aux recommandations précédentes con complétion des heures de développement professionnel le suivi a été réalisé par courriel. Une photo a été reçue confirmant l'ajout de matériel et de ll y a maintenant suffisamment de matériel pour le nombre	par les édu e jouets dar	catrices. ns le parc e	xtérieur		extérieur et la
Les heures de développement professionnel ont été com		•	·	oaro.	
Aucune visite sur place n'a été effectuée, par conséquen	t le ratio éd	ucatrices/e	nfants r	n'a pas été	vérifié.
La garderie rencontre les exigences de la loi sur les servi est recommandé.	ices à la pe	tite enfance	e. Le rer	nouvelleme	ent du permis
original signé par Geneviève Abud			3 nover	mbre 2025	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	le Da	ate			
original signé par Nathalie Ward		Le 1	3 nover	mbre 2025	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		Date			